

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., KALUZNY S, DAMANDE JC, BROUCK G., EL GHAZI B
absents excusés ANDRIEU JL, MICHEL B., GUILLIER J
:

Délibérations

- Ⓢ **SIGNATURE** de la convention de repas scolaire avec l'entreprise "LES PETITS GASTRONOMES"
- Ⓢ **SIGNATURE** de la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDESM dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public.
- Ⓢ **APPROBATION** des modifications des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.
- Ⓢ **AVIS FAVORABLE** sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois au Syndicat mixte VOUE à porter le SAGE des deux Morin pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE »
- Ⓢ **AVIS FAVORABLE** sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Provinois au Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'YERRES pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE »
- Ⓢ **DM1 VOTE** de crédits supplémentaires sur le budget de l'eau & assainissement afin de régulariser les comptes liés au contrat de délégation du service public.
- Ⓢ **DÉSIGNATION** du référent sécurité routière, vu la proposition de Mme LEGRAND Martine, elle est désignée comme référent sécurité routière de la commune.
- Ⓢ **ENCAISSEMENT** d'un chèque de remboursement d'assurance suite à la vente d'un tracteur.
- Ⓢ **FINANCEMENT** du contrat rural pour les travaux de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 80 000 € sur 20 ans au taux de 1.19 %.
- Ⓢ **AVIS** sur le découpage des arrondissements de Fontainebleau et Provins. Le Conseil Municipal approuve la première option qui représente la répartition suivante :
 - Fontainebleau 108 communes – 195 965 habitants – 1 502 km²
 - Provins 158 communes – 145 659 habitants – 2 110 km²
- Ⓢ **DÉCISION** de retenir les taux maximum de rémunération pour l'étude surveillée aux professeurs des écoles.
- Ⓢ **SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES** pour l'association loisirs & partage de 100€, afin de compenser le coût de la location de la salle à Beauchery-Saint-Martin vu les travaux de celle de Léchelle. Et de 50 € au SDIS pour participer à l'hommage qui a été fait au caporal LE FLOHIC Jean-Paul, sapeur-pompier mort le 20 juillet 1976 en voulant sauver deux techniciens dans les mines de Léchelle.
- Ⓢ **PROLONGATION** de l'adhésion au CNAS pour les agents retraités à compter de 2017.

Informations :

- ✓ La brocante du 25 septembre a compté près de 50 exposants.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 4 octobre 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 4 octobre 2016

Le Maire,